

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/01/2025 - 68 - 2016 B 04297 - 823 689 567 - A.C.S.I.D

Acte notarié du Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 03 JAN 2024 Numéro : 68

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 1^{er} Avril deux mille vingt quatre

Le 1^{er} Avril 2024 à 19H30,

Les membres de la société ACSID (SIREN 823 689 567) au capital de 71000 euros, se sont réunis en assemblée générale à Verrières le Buisson (91370) 11 rue des Châtaigniers sur convocation du Président, par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Monsieur Axel PLASSE en sa qualité de Président de la société conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le **"Président de l'Assemblée"**)

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des mails adressées aux associés ;
- les comptes de l'exercice

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant -

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de MILLE QUATRE CENTS QUARANTE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (- 1440,67 €) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal versées à l'article 39-4 du Code général des Impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à MILLE QUATRE CENTS QUARANTE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (- 1440,67 €) de la manière suivante :

Affectation des pertes en report à nouveau

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

Signature



**ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES
2023**

La société ou la personne morale désignée ci-après ACSID SAS, n° SIREN 823 689 567

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité) Axel PLASSE, Président

[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège: 11 rue des Chataigniers 91370 Verrières le Buisson

numéro unique d'identification- (Siren): 823 689 567

Signature

Verrières le Buisson le 16 Avril 2024





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Déclaration pour la période : Année 2023

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

A^F

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

$$E_{\text{eff}} = \frac{1}{2} \left(\frac{1}{\epsilon_0} + \frac{1}{\epsilon_0} \right) = \frac{1}{\epsilon_0} \quad \text{for } \epsilon_0 \gg 1$$

Numéro, type et nom de voie 11 rue des Chataigniers

Code postal 91370

Ville Verrières Le Buisson

Pays France

B - ACTIVITÉS

ACKNOWLEDGMENTS

Société de participation

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

REFERENCES

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15%

Déficit (report du 2033-
B)

1 440

NP

Bilan simplifié

A - ACTIF

	État	Amortissements Provisions	Net Exercice clôturé N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	141 118		141 118
TOTAL I (5)	141 118		141 118
TOTAL GENERAL (I + II)	141 118		141 118

B - PASSIF

	Net Exercice clôturé N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	71 000
Report à nouveau	-7 672
Résultat de l'exercice	-1 440
TOTAL I	61 888
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	79 230
TOTAL III	79 230
TOTAL GENERAL (I + II + III)	141 118

A⁹

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres charges externes	1 440
Total des charges d'exploitation (II)	1 440
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 440
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-1 440

B - RÉSULTAT FISCAL

	2019	2018
	1 440	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉPENSES ANTICIPÉES	1 440	
	1 440	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉPENSES	1 440	
	1 440	

AP

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	700
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Mr		
	Nom et prénom	PLASSE Axel	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	476	Pourcentage de détention	67,00%
	Date de naissance	07/09/1968	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	92150	Commune de naissance	Suresnes
	Numéro, type et nom de voie	11 RUE des châtaigniers		
	Code postal	91370	Ville	Verrières le Buisson
	Pays	France		
2	Titre	Mr		
	Nom et prénom	PLASSE Cédric	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	234	Pourcentage de détention	33,00%
	Date de naissance	16/05/1966	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	921540	Commune de naissance	Suresnes
	Numéro, type et nom de voie	12 rue de L'Eglise		
	Code postal	16730	Ville	Linars
	Pays	France		



AP